



RAPPORT D'ACTIVITE

2024

ATHOME NANTES



Table des matières

I.	L'ORGANISATION DU SERVICE ATHOME NANTES	- 3 -
a.	La situation géographique du service	- 4 -
b.	Les ressources humaines.....	- 5 -
c.	Les logements du service.....	- 8 -
II.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	- 10 -
a.	Le cadre d'intervention – cadre légal	- 10 -
b.	Le public accueilli.....	- 10 -
c.	Les mouvements : admissions et départs	- 12 -
III.	L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE AUX JEUNES	- 15 -
a.	L'accompagnement socio-éducatif individualisé.....	- 15 -
b.	Les actions collectives	- 17 -
c.	Le travail partenarial	- 19 -
IV.	L'EVALUATION	- 20 -
a.	Cadre général	- 20 -
b.	Le plan d'action	- 20 -
c.	Les outils du service	- 20 -
V.	PERSPECTIVES 2025	- 21 -
	ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.

I. L'ORGANISATION DU SERVICE ATHOME NANTES

Le service AT'HOME Nantes est le service historique de la direction enfance. Il a été créé en mai 2012 en réponse à une arrivée très importante de mineurs non accompagnés sur le Département de Loire Atlantique qui a provoqué une saturation du dispositif initial d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance.

C'est dans ce contexte que le Conseil Départemental a confié à l'association Saint Benoit Labre, à titre expérimental, une vingtaine de mineurs non accompagnés âgés de 15 à 18 ans. Le service s'est développé jusqu'en 2020, année de stabilisation : de 24 jeunes en 2012, le service AT'HOME est passé à une capacité d'accueil d'environ 140 places en 2020.

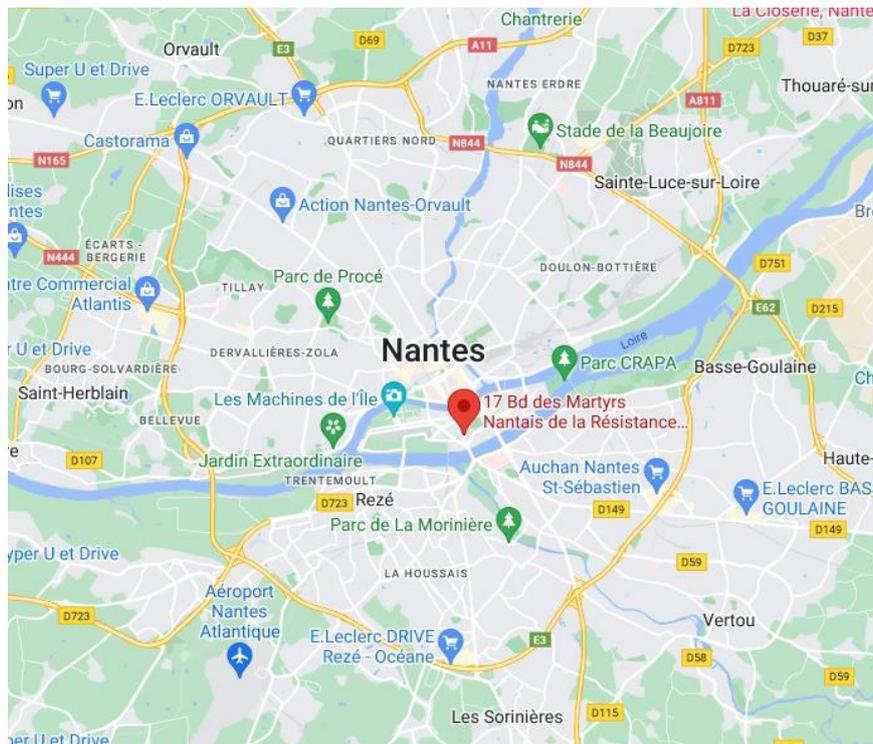
Cet accueil expérimental a été consolidé par la signature d'un CPOM en 2017 et la création de d'autres services dans le pôle protection de l'enfance qui accueillait 550 jeunes. Le nouveau CPOM est en cours de négociation avec le Conseil Départemental de Loire Atlantique. Depuis 2024, la direction enfance accueille 500 jeunes en lien avec la fermeture des services AEMINA, ALMANA et DOULON.

L'association a été traversée par un contexte social difficile en 2024 avec le déclenchement d'un PSE, cela a fortement impacté l'ensemble des services.

Le service AT'HOME Nantes accompagne des jeunes de 15 à 21 ans, hébergés en colocation dans des appartements situés dans l'agglomération nantaise. Les pré requis pour être accueilli sur le service sont identifiés autour de plusieurs thématiques : vie quotidienne, vie affective et sociale, parcours scolaire et projet professionnelle, démarches administratives, environnement et santé.

Le service a atteint un volume d'accueil de 91 jeunes à partir de la seconde moitié de l'année 2023 pour remonter à une capacité d'accueil de 96 places fin 2024.

a. La situation géographique du service



Le service Athome est situé dans le centre de Nantes sur l'île de Nantes. Il est proche des transports en commun : les arrêts de tramway Wattignies et Mangin sont situés à quelques centaines de mètres du service. Cette localisation facilite l'accès des jeunes au service et les déplacements professionnels de l'équipe.

Les locaux situés au dernier étage d'un immeuble sont constitués de :

- 8 bureaux partagés
- 1 espace d'accueil convivial avec des canapés
- 1 terrasse
- 1 salon d'entretien
- 1 salle de réunion
- 1 espace administratif

En 2025, nous avons pour projet d'aménager un bureau en salle d'activités pour les jeunes.

b. Les ressources humaines

Dans le cadre de la réorganisation du service en lien avec les objectifs du cahier des charges du Conseil Départemental, l'équipe a vu le nombre de salariés diminué comparativement aux années précédents (15.4 ETP fin 2023). Fin 2024, l'équipe est constituée comme suit (13.7 ETP) :

1 Cheffe de service (1 ETP)
1 coordinateur de service (1 ETP)
1 psychologue (0.7 ETP)
8 référents éducatifs (8 ETP)
3 Référentes logement (3 ETP)

- La cheffe de service anime et encadre les équipes du service AT'HOME, étant garante de la cohérence et de la continuité de l'activité. Elle rend compte du fonctionnement du service au directeur du pôle Protection de l'enfance.
- Le coordinateur du service AT'HOME, n'a pas de responsabilité hiérarchique, mais assure une fonction ressource auprès de l'équipe, permettant un relai ascendant et descendant des informations nécessaires au bon fonctionnement du service, et coordonnant les actions de suivi éducatif et les actions liées aux logements du service.
- Une psychologue intervient auprès des professionnels de l'équipe pour accompagner la prise en charge santé des jeunes. Elle participe également à la vie du service : temps de réunions de service, temps de réunions de synthèses, temps d'échanges situations jeunes, etc.
- Les référents éducatifs assurent l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif global des jeunes accueillis sur le service.
- Les référentes logement s'assurent du bon fonctionnement des logements et sont en lien quotidien avec le service maintenance. Leur intervention complémentaire de celles des accompagnants sociaux permet de veiller à la gestion de la vie quotidienne des jeunes et au savoir vivre ensemble dans le respect du règlement de fonctionnement.

- Une assistante administrative intervient sur le service pour soutenir l'équipe dans la prise en charge des jeunes en lien avec tous les aspects administratifs

Les outils proposés à l'équipe

Des professionnels de l'équipe ont bénéficié de temps de formation en 2024 dans le cadre du plan de formation de l'association : SST, faire face à la violence avec sérénité et formation CSE / CSSCT. Tous les 2 ans, les entretiens professionnels permettent d'enrichir le plan de formation de l'association qui s'organise autour de 2 grands axes : les formations individuelles et les formations collectives. Ces entretiens reprendront en 2025 à l'appui d'une nouvelle trame.

Par ailleurs, chaque professionnel assurant l'accompagnement éducatif dispose d'une session d'Analyse de la Pratique bimensuelle de 2h animée par une psychologue.

Une supervision trimestrielle est proposée à chaque coordinateur de service éducatif et aux chef/fes de service de la direction enfance. Elle se déroule sur une journée et est animée par une coach professionnelle. Ce cadre confidentiel est investi et repéré par les membres de l'équipe du service AT'HOME.

Les temps d'ADP et de supervision ont été suspendus à compter de septembre 2024 par manque de moyens financiers. Ils devraient reprendre courant 1^{er} semestre 2025.

Les mouvements

Plusieurs départs de salariés en CDI ont été observés cette année :

- La coordinatrice du service suite à la fermeture d'un des 2 postes de coordination
- 4 référents éducatifs ont quitté le service

Le fonctionnement de l'Equipe :

❖ Les réunions

L'équipe se réunit chaque mardi après-midi pour les réunions de service. 3 thématiques sont abordées chaque mois selon un calendrier précis :

- fonctionnement : les sujets liés au fonctionnement du service et à son organisation sont abordés. Des acteurs du secteur associatif local sont invités à cette instance afin de présenter leur cadre d'intervention et permettre à l'équipe d'améliorer la prise en charge des jeunes. En 2024, nous avons accueilli l'ApparT, Proximité et la cravate solidaire ainsi que d'autres partenaires.
- Situations des jeunes : des situations de jeunes sont présentées en présence de la psychologue : lors de ces temps il s'agit pour les professionnels d'échanger sur leur pratique, de répondre à un besoin de conseils sur une situation pour accompagner au

mieux le jeune. Il s'agit généralement d'une réflexion à engager dans la prise en charge du jeune qui ne peut pas attendre la synthèse

Projet : des thématiques en lien avec le fonctionnement du service sont mises au travail durant ce temps.

Les réunions de synthèse sont organisées les jeudis après-midis selon un calendrier établi. Ce temps permet d'élaborer des pistes de travail selon les priorités à donner à l'accompagnement du jeune. Les regards pluridisciplinaires de l'équipe se croisent lors de ce temps de travail. Ainsi, les professionnels présents co-construisent, s'accordent sur une posture de service commune et continuent à mettre au travail leur posture professionnelle.

❖ Le lien avec les autres services de l'association

Le service AT'HOME travaille en lien avec les autres services éducatifs du pôle, dans le cadre des orientations de jeunes à destination du service, mais aussi dans le cadre d'échanges de pratiques entre professionnels.

Le service bénéficie en outre de l'appui quotidien des services supports de l'association, nécessaire à son bon fonctionnement : il s'agit plus spécifiquement des services comptabilité, maintenance, gestion locative et ressources humaines.

c. Les logements du service



Le service dispose fin 2024 de :

- **54 logements :**
 - o 4 logements studio dans une résidence sociale ADOMA, 1 studio dans la résidence RésidEtape et 3 studios privés : soit 8 places
 - o 38 logements de type T3 : soit 76 places
 - o 8 logements de type T4 : soit 24 places
- Au total le service propose de **108 places jeunes** en hébergement dont 2 places d'urgence

Les logements du service sont situés essentiellement dans le parc privé. Dans ce contexte, le service maintenance et le service gestion locative sont les premiers interlocuteurs des bailleurs et des syndicats.

En collaboration étroite avec le service maintenance et les chantiers d'insertion de l'association, nous avons continué à engager de nouveaux travaux dans plusieurs logements.

Dans le cadre de cette démarche qualité, il s'agit parallèlement de mener :

- une démarche d'entretien constant des logements du service
- une démarche éducative auprès des jeunes afin d'agir en prévention sur l'entretien d'un logement et diminuer à moyen terme les travaux de rénovation

L'année 2024 a vu se poursuivre un travail de transformation du parc de logements dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'hébergement des jeunes. Des logements repérés comme en très mauvais état et / ou confrontés à des problèmes d'insécurité sont rendus au gré des départs des jeunes ou de relogements en interne.

Nous poursuivrons ce travail de veille afin de s'assurer de la qualité de notre parc de logements. D'autres logements vendus par leur propriétaire ont été rendus. Au total, 16 logements ont été concernés en 2024.

Dans le cadre partenarial entre le Conseil Départemental et des bailleurs HLM, le service va pouvoir intégrer de nouveaux logements dans le parc social courant 2025. Ainsi, cela permettra de réduire le coût immobilier et d'intégrer des logements neufs.

En 2024, nous avons poursuivi le projet de diversification du mode d'hébergement dans les services diffus du pôle en cherchant à proposer d'autres supports tels que des studettes en FJT / RJA et résidences sociales dans un premier temps. Ce nouveau projet se développe avec les autres services diffus du pôle : Asameh, Pamipa, Athome Saint Nazaire et Athome Chateaubriant. Nous avons poursuivi nos rencontres partenariales pour présenter ce projet de sas de transition afin de mieux préparer les jeunes à la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Nous travaillons également avec les services Asameh et Pamipa depuis l'été 2023 à recenser nos différents appartements pour proposer à terme un même équilibre en matière de typologies de logements et ancrer chaque service sur un territoire de l'agglomération afin de gagner en fluidité dans les déplacements des professionnels.

II. L'ACTIVITE DU SERVICE

a. Le cadre d'intervention – cadre légal

Le service accompagne des jeunes qui relèvent des dispositions du 1° alinéa de l'article L312-1 du CASF. A ce titre, le service peut accueillir des jeunes mineurs et des majeurs de moins de 21 ans, dont le département de Loire Atlantique a la charge et qui peuvent nous être confiés dans le cadre de mesures administratives (tutelle), par l'autorité judiciaire (assistance éducative ; OPP).

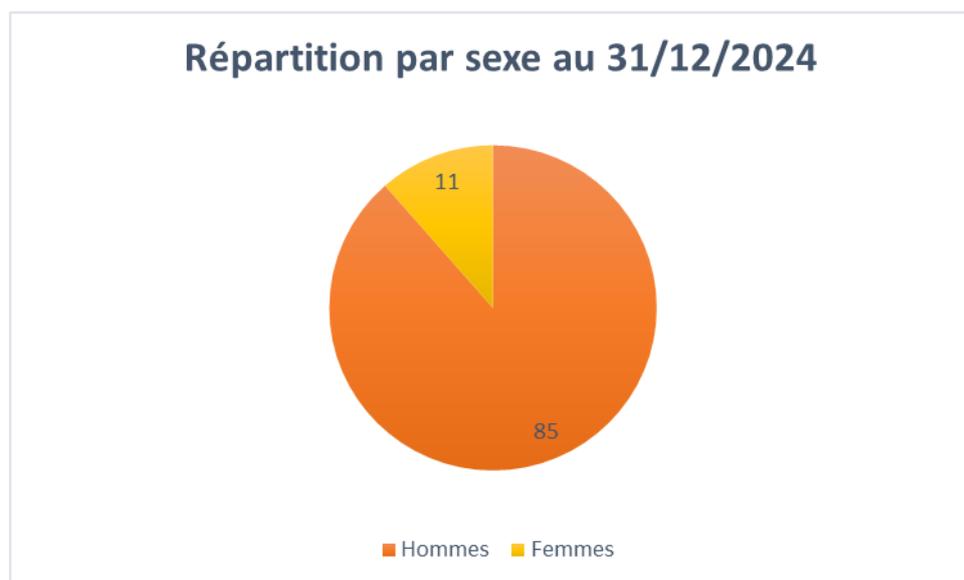
Le CPOM signé en 2017 entre l'ASBL et le CD44, prévoit que le service prend en charge des « garçons ou des filles mineur(es) non accompagné(es) à partir de 15 ans jusqu'à 18 ans. »

En lien avec le développement du pôle sur une dizaine d'années et la création de d'autres services et l'évolution des conditions de prise en charge par le Conseil Départemental de Loire Atlantique, le service a vu évoluer l'âge du public accueilli.

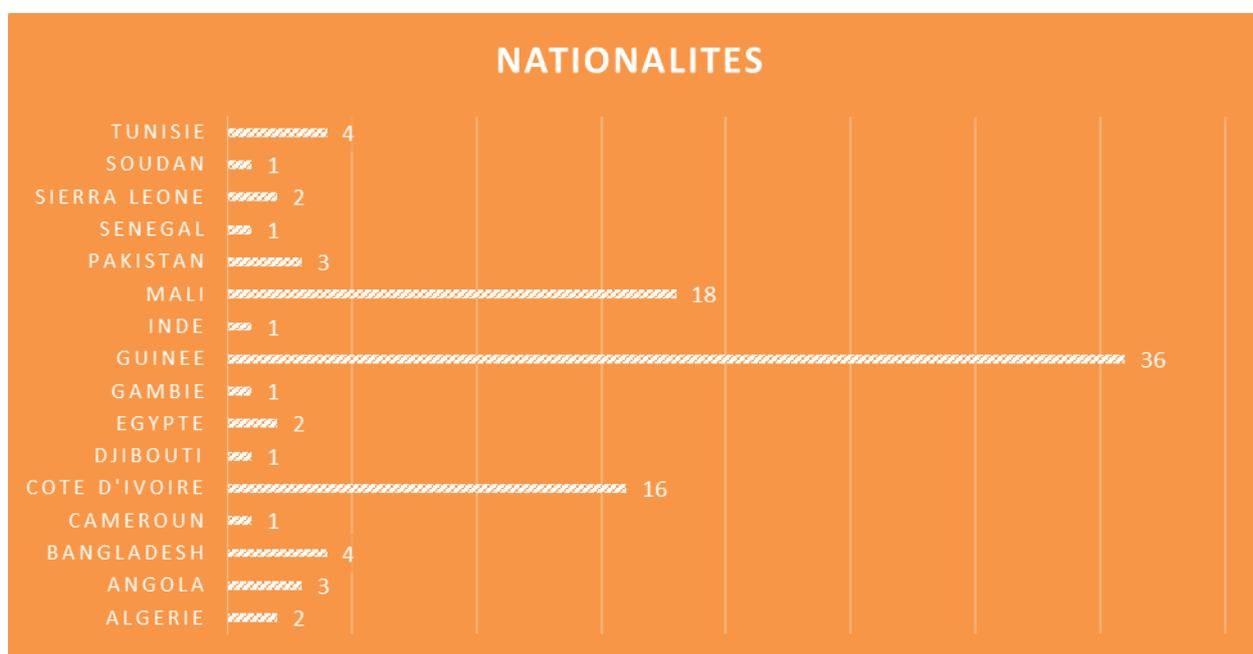
C'est ainsi que le service accueille des jeunes majeurs de moins de 21 ans, en cohérence avec les autres services du pôle et en application des dispositions du premier alinéa de l'article L221-1 CASF. A la marge, quelques jeunes du service se sont vus octroyer un CJM de + de 21 ans afin de les sécuriser dans la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

b. Le public accueilli

Au 31 décembre 2024, 96 jeunes sont présents sur le service. Ce chiffre en baisse comparé aux années précédentes (108 en 2023, 125 en 2022, et 127 en 2021) s'explique par la transformation du service dans le cadre du nouveau cahier des charges.



Au 31 décembre 2024 et comme les années précédentes, nous notons que la présence des jeunes femmes accompagnées par le service est supérieure à la moyenne nationale. Nous pouvons expliquer ce résultat par le fait qu'Athome est une des rares orientations en diffus proposées à ces jeunes femmes en Loire Atlantique sur l'agglomération nantaise. Nous remarquons aussi que la durée de prise en charge des jeunes femmes est souvent plus longue que celle des jeunes hommes.



Parmi les nationalités les plus représentées, nous observons la Guinée et le Mali puis la Côte d'Ivoire comme les années précédentes ;

Les autres nationalités sont, quant à elles, représentées dans la même proportion.

c. Les mouvements : admissions et départs

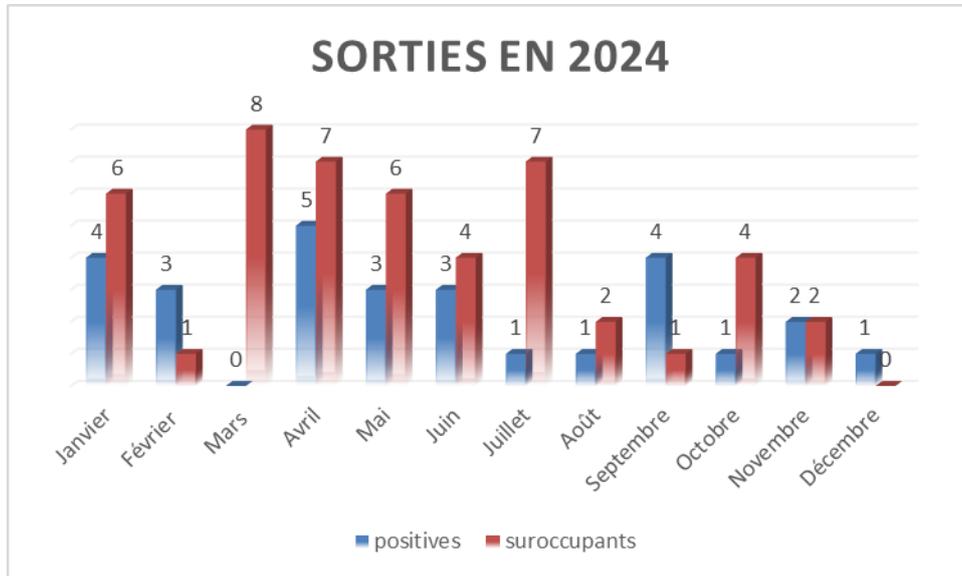


Provenance des jeunes admis·e·s :

- 44 du pôle protection de l'enfance de Saint Benoit Labre
- 3 de la MEAL / PEP
- 2 via OPP

49 admissions ont été réalisées en 2024 sur le service. Ces admissions sont à mettre en miroir avec les nombreuses fins de CJM en 2024 liées aux nouvelles décisions du Conseil Départemental sur ce sujet.

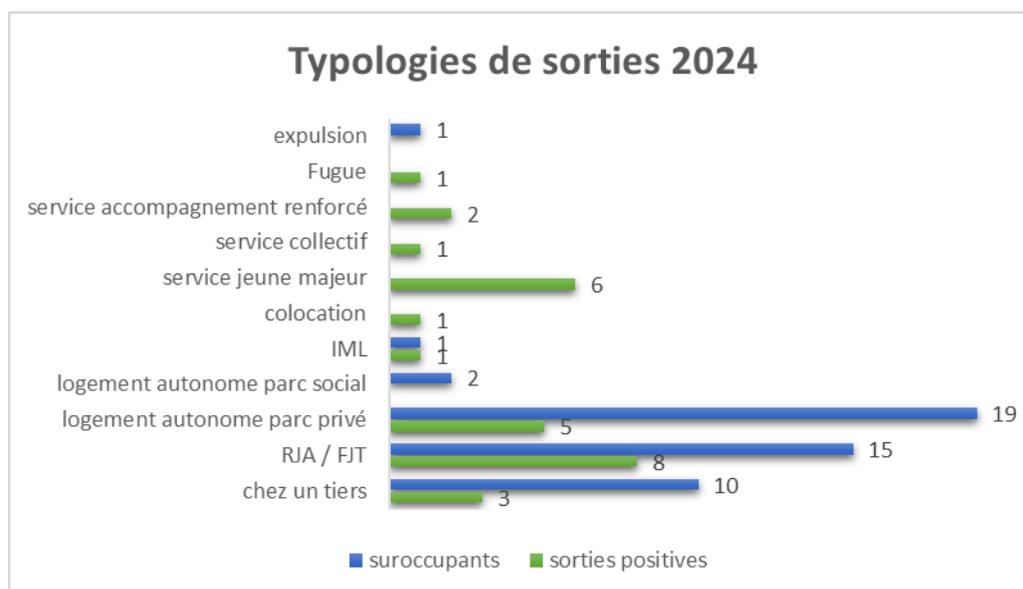
Pour autant, nous continuons de constater chaque année un maintien de situations administratives bloquées pour plusieurs jeunes accueillis sur le service, ce qui ralentit les mouvements au sein du service puisque le projet de ces jeunes est suspendu.



En 2024 nous avons constaté 28 sorties positives et 48 départs de suroccupants

Au 31/12/2024 , la moyenne d'âge est de 18 ans.

En 2024, le service a continué à accompagner une majorité de jeunes majeurs.



Cette année, nous présentons les typologies de sorties des suroccupants puisque pour la très grande majorité d'entre eux la suroccupation est liée aux décisions du Conseil Départemental concernant les modalités de poursuite du contrat jeune majeur. Beaucoup de jeunes ont été concernés sur le service.

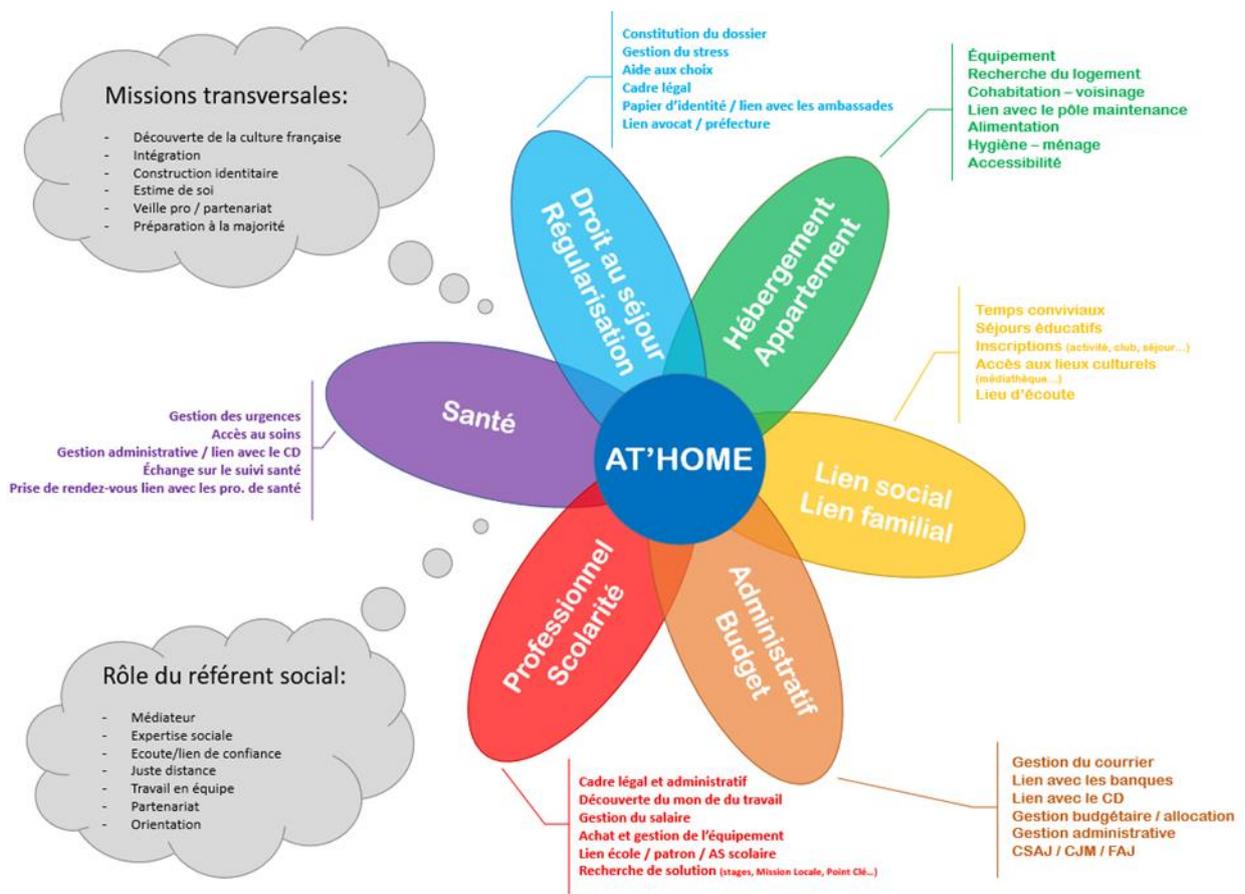
Dorénavant, la majorité des jeunes quittent le service pour un logement en FJT / RJA.

Nous poursuivons le travail d'interconnaissance avec le logement accompagné pour proposer d'autres solutions de sortie en lien avec les situations des jeunes comme les apprentis et les intérimaires.

Nous avons également renforcé nos liens partenariaux avec le SIAO afin de proposer des temps informatifs sur l'utilisation du logiciel SISIAO et le fonctionnement du SIAO aux référents éducatifs de la direction enfance.

III. L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE AUX JEUNES

a. L'accompagnement socio-éducatif individualisé



Sur ce service éducatif « diffus », l'accompagnement éducatif global proposé par les référents éducatifs est adapté en fonction des besoins du jeune.

Les jeunes sont reçus sur le service, mais sont également rencontrés à leur domicile et sur tout lieu extérieur nécessitant la présence d'un professionnel à leurs côtés. Le service est ouvert en journée du lundi au vendredi, une astreinte permet quant à elle une présence professionnelle continue en cas de besoin les soirs et week-ends. Des repas éducatifs peuvent

être organisés dans les appartements ainsi que des temps d'activités sur le service ou en dehors du service.

Le service AT'HOME se situe en fin de parcours de protection de l'enfance pour les jeunes pris en charge au sein du pôle. Les jeunes sont acteurs de leur prise en charge et de leur projet de vie, l'ensemble des référents éducatifs les impliquant dans la réflexion. Cependant, il est utile de souligner que depuis la création de la commission d'orientation du Conseil Départemental, nous observons des orientations sur le service de jeunes en début de parcours repérés comme prêts à accéder à un logement diffus. L'accueil de ce nouveau public implique un changement de pratique pour les professionnels du service.

L'objectif de l'accompagnement éducatif proposé par le service est de préparer le jeune à son autonomie. L'accueil en appartement en colocation permet de démarrer le processus de l'autonomie tout en soutenant le jeune dans la réalisation de son projet et de travailler le vivre-ensemble ainsi que les relations de voisinage. C'est un sas nécessaire à la bonne acquisition des apprentissages préalables à la vie en autonomie. Cependant, le service a besoin de développer ses outils afin de proposer une mise en situation de la vie d'un jeune adulte dès lors que certains jeunes perçoivent des ressources liées à l'apprentissage ou à un emploi. Une réflexion est engagée au sein du pôle en lien avec le Conseil Départemental afin que les jeunes soient parties prenantes de leur prise en charge en y participant financièrement lorsque cela est possible. Cet outil sera mis en place en 2024 et permettra d'amortir la transition du dispositif de protection de l'enfance vers le droit commun. Les jeunes quittent le service après leur majorité, lorsqu'une solution de sortie adaptée est trouvée dans le droit commun et sous réserve que leur situation administrative ait permis un maintien de leur prise en charge. Parfois, certains jeunes se voient notifier une fin de prise en charge au regard de leur situation administrative, professionnelle et / ou financière.

L'accompagnement au droit au séjour et donc à la régularisation administrative est un axe de travail prioritaire auprès du public accueilli. L'équipe éducative est en lien avec le Conseil Départemental qui, en qualité de responsable légal, valide et questionne les aspects juridiques et administratifs de la situation des jeunes. Les connaissances et compétences juridiques acquises par les professionnels du service AT'HOME permettent de contribuer à la prise de décision dans l'intérêt des jeunes. Le service veille dans ce cadre à ce que ces derniers soient acteurs de leur parcours et au centre des décisions prises à leur égard. Le service AT'HOME travaille par ailleurs en lien avec des avocats spécialisés à Nantes pour bénéficier de conseils juridiques avisés. L'équipe éducative oriente régulièrement les jeunes accompagnés vers ces professionnels ressources pour qu'ils disposent d'un accompagnement juridique complémentaire pendant et à l'issue de leur prise en charge. En 2024, l'équipe a continué à observer un grand nombre de freins sur le plan de la régularisation administrative : par exemple, l'augmentation des Obligations de Quitter le Territoire Français impactent la situation des jeunes et provoquent des situations de vulnérabilité, de mal-être. Cette année, le service a également été confronté à des situations de fraude documentaire.

L'équipe éducative du service AT'HOME bénéficie de l'appui technique et complémentaire des infirmiers de la direction enfance pour des situations impliquant un suivi

santé régulier (suivi de grossesse, suivi maladie chronique, fragilité psychique identifiée). Cette approche pluridisciplinaire permet un étayage adapté aux besoins spécifiques des jeunes et une veille sur la santé globale. La fermeture du service MORINGA fin 2024 a entraîné une réorganisation des postes d'infirmiers sur les services. Le service Athome dispose d'un temps de soutien infirmier pour les jeunes dits « primo arrivants ».

La présence de la psychologue sur le service a permis à l'équipe de continuer à bénéficier d'un éclairage clinique pour l'analyse des situations et l'ajustement de la posture professionnelle. Cette fonction permet un étayage supplémentaire mais la difficulté continue de résider dans l'absence de moyens dans le secteur de la santé mentale.

b. Les actions collectives

Le groupe de paroles

À partir de la rentrée scolaire 2024, un groupe de parole a été mis en place au sein du service pour offrir un espace d'échange aux jeunes du service. Ce groupe, réunissant entre 4 et 15 jeunes chaque mois, est animé par un binôme de professionnels : une psychologue et un référent éducatif.

Il aborde des thèmes variés comme l'intégration, la vie en France et les démarches administratives. Ce dispositif permet de créer un cadre sécurisé pour partager des expériences et co-construire des solutions adaptées à leurs besoins. Il renforce leur capacité d'agir, développe leur confiance en eux et les aide à mieux s'intégrer, tout en favorisant leur émancipation. Le groupe de parole est également un moyen de prévenir certains sujets sensibles et d'identifier des jeunes en souffrance mentale.

Nous projetons de maintenir cette initiative en 2025 et d'intégrer son suivi dans l'agenda mensuel.

Atelier numérique

Le service CAP Jeunes de l'association Adélis disposant d'un atelier numérique animé par des médiateurs informatiques, l'idée d'organiser des ateliers numériques collectifs a germé chez Hugo, stagiaire-éducateur spécialisé au sein d'ATHOME Nantes.

Il donc a lancé le projet : un groupe constitué de 3 jeunes se sont positionnés sur un cycle de 3 séances de médiation animées par un médiateur numérique de CAP Jeunes.

Les jeunes ont pu partager leur connaissance sur le numérique et les aspects qu'ils voulaient découvrir ou approfondir.

« Qu'est-ce qu'un navigateur internet ? », « Comment ajouter une pièce jointe à un mail ? » ou encore « Comment ajouter photo à un document Word ? », autant de questions qui ont trouvé leur réponse dans un cadre ludique, par la mise en pratique.

Activités culturelles

Grâce à notre partenaire culturel Culture du Cœur, plusieurs sorties culturelles ont pu se réaliser en 2024. Le service ATHOME Nantes s'est rendu au Théâtre des 100 Noms pour applaudir la troupe de « *Je n'irai pas à Sing Sing* » mise en scène par Guillaume Roussel.

Partenariat « animation sportive » avec le Conseil Départemental

Dans la continuité de l'année 2022, plusieurs coordinateurs du Pôle Protection de l'Enfance ont rencontré la personne chargée de projet « Animation sportive » du Conseil départemental afin de proposer à l'ensemble de notre public, la participation à des activités/événements sportifs gratuit de la ville de Nantes.

Ainsi, plusieurs services du Pôle ont participé conjointement à diverses activités sportives proposées par la ville de Nantes. Cette année, les jeunes du service ont pu bénéficier de places pour voir un match de la Coupe d'Europe d'handball et d'un match de football des jeux olympiques.

Ces activités ont permis de renforcer les liens entre les services. Et aussi, une meilleure connaissance entre les jeunes pour partager une activité commune.

Partage ton foot – événement organisé par le Conseil Départemental

Le service animation sportif du département a organisé la quatrième édition de Partage Ton Foot. Une équipe de 10 jeunes du service et un professionnel ont pu y participer. Cet événement est destiné à l'ensemble des jeunes pratiquant.es âgé.es de 14 à 18 ans, sur l'agglomération nantaise. Plusieurs associations du département ainsi que des clubs de foot ont été conviés à cette journée. L'objectif était de créer du lien et favoriser l'échange entre les jeunes tout en s'adonnant à une passion commune.

Hip hop session

Comme chaque année, le service ATHOME a participé à l'évènement « Hip Hop session ». Un évènement qui permet aux jeunes de découvrir d'autres styles de musique et de danses.

Activités estivales

La météo étant très propice à la baignade, les professionnels du service ont proposé plusieurs sorties à la plage en privilégiant les transports en commun afin de permettre aux jeunes d'y retourner en autonomie.

D'autres sorties ont été proposées dont une activité graff sur un mur dédié à cet effet à proximité du service.

Nous avons observé une forte mobilisation et participation des jeunes sur les activités estivales.

Festival Les escales

Pour la seconde année, quelques jeunes du service Athome Nantes ont assisté au concert de Tété, lors de son passage au Festival Les Escales à St Nazaire grâce au partenariat avec Culture du Cœur.

En prime, ils ont eu la chance de rencontrer l'artiste, à la fin de son concert. Cette action a permis de sensibiliser les jeunes à la culture en participant à un moment convivial.

Mini-séjours

Cette année 2024 aura été marquée par deux mini-séjours organisés par le service.

Week-end Pénestin

Plusieurs jeunes ont découvert l'environnement de Pénestin et la vie en camping le temps d'un week-end où la convivialité, balades et crêpes étaient au rendez-vous.

Séjour hiver – culturel à Paris

Quelques jeunes ont pu partir accompagnés de référents éducatifs à la découverte de la capitale. Ce séjour avait pour objectif de permettre la création d'une dynamique de groupe. A travers ce voyage, il a été envisagé de leur présenter des monuments symboliques de la France afin de leur présenter l'évolution historique du pays.

Pour ce faire, le séjour était axé principalement sur un versant culturel de Paris tout en demeurant ludique afin d'avoir l'adhésion des jeunes.

c. Le travail partenarial

Le travail partenarial contribue à l'amélioration de la prise en charge des jeunes et au développement des compétences de chaque professionnel et à l'échange de pratique.

➤ **Les partenaires institutionnels**

Le service travaille quotidiennement avec le service MNA de la direction enfance famille du Conseil Départemental dans le cadre de la prise en charge des jeunes accueillis.

Le service travaille également avec d'autres services du Conseil Départemental.

Un travail partenarial reste à développer avec le SIAO, Nantes Métropole et les autres associations départementales accueillant des MNA.

➤ **Les partenaires associatifs**

Les partenaires associatifs du service sont des acteurs associatifs locaux qui interviennent sur plusieurs champs d'action en lien avec la prise en charge des jeunes accueillis : citoyenneté, culture / loisirs, scolarité / emploi, santé, logement. Quelques exemples de partenaires avec qui l'équipe est en lien régulier :

Scolarité / emploi : Proximité, Parrains par Mille, Unis-Cité, Mission Locale, La Cravate Solidaire

Citoyenneté : Repairs 44 !, Pacco, bénénova

Santé : Altersoins 44

Logement : service Passerelle CLLAJ – association Edit de Nantes

Culture / loisirs : Culture du Cœur

IV. L'ÉVALUATION

a. Cadre général

Dans le cadre de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et, par modification, de la loi HPST du 21 juillet 2009 (article L 312-8), il a été prévu que tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent.

Les résultats de ces évaluations, adressés à l'autorité ayant délivré leur autorisation, conditionnent le maintien et le renouvellement de leur autorisation.

L'évaluation est effectuée en deux temps : L'évaluation interne (réalisée par les collaborateurs de l'établissement ou du service) et l'évaluation externe (réalisée par un organisme habilité par l'ANESM).

Ces évaluations sont réalisées au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la HAS.

b. Le plan d'action

La stratégie de l'ASBL est dans un premier temps de réaliser un état des lieux par service pour ensuite construire un système d'évaluation annuel dans le but de valoriser les avancées et les résultats.

L'état des lieux sera réalisé autour de 4 axes :

- L'accueil ; la procédure d'accueil et le livret d'accueil
- Le projet personnalisé : la procédure d'individualisation de l'accompagnement et la fluidité des parcours / les outils : DIPEC, PP / Projet du jeune
- Les fiches consignes / procédures : le projet de service et les outils pratiques de suivi
- La participation : la procédure de participation, les outils de participation (CVS, enquête de satisfaction...)

c. Les outils du service

- Certains outils comme le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement nécessitent une remise à jour en profondeur. Ce travail a démarré en 2023 avec les autres services du pôle dans le but d'harmoniser les outils et apporter une cohérence au sein du pôle. Le service Athome a été service test pour le nouveau règlement de fonctionnement et le nouveau livret d'accueil. Le contrat de séjour est toujours en construction eu égard à l'introduction de la participation financière aux frais d'hébergement qui sera mise en œuvre en 2025.
- Le conseil des jeunes
La première réunion du Conseil des jeunes du service s'est déroulée en Janvier 2022. Cet espace de participation contribue à donner la parole aux jeunes sur le fonctionnement du service. L'animation des réunions a été réfléchiée avec eux, permettant de co-construire ce moyen d'expression. Les jeunes ont souhaité créer un groupe WhatsApp afin de faciliter les échanges avec les autres jeunes du service.

Durant l'année 2024, trois rencontres ont eu lieu. Nous avons présenté aux jeunes les nouvelles décisions du Conseil Départemental sur la nouvelle forme d'allocation mensuelle et la participation des jeunes majeurs aux frais d'hébergement. Nous avons également pu créer avec eux un livret des bons plans en lien avec leurs remarques sur l'inflation et leur allocation mensuelle ainsi que la constitution du colis alimentaire en cas de dépannage d'urgence.

V. PERSPECTIVES 2025

La transformation du pôle et des services se poursuivra tout au long de cette année.

Des perspectives de travail se dégagent au niveau du pôle :

- Démarche qualité : Etat des lieux et Harmonisation des outils : contrat de séjour, PPE et évaluation externe
- Le projet d'établissement

Des perspectives de travail se dégagent au niveau du service :

- Le projet d'établissement
- L'évaluation externe
- Poursuite du travail d'amélioration du parc de logements du service à engager en lien avec les services de la gestion locative et de la maintenance
- Travail sur la cohésion d'équipe
- Développement et consolidation du partenariat
- Harmonisation des outils
- Poursuite du travail sur l'articulation des interventions référentes logement / référent éducatif lors de l'accueil d'un jeune sur le service, durant le séjour et la préparation à la sortie
- Travail sur la séparation : préparer le jeune à quitter le service
- Poursuite du travail sur les dispositifs de sortie dans le droit commun